

Informations de base

| | |
|--|--------------------|
| 2020/2683(RSO) RSO - Décisions d'organisation interne | Procédure terminée |
| Décision sur la constitution d'une commission spéciale sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation, et sur la définition de ses attributions, de sa composition numérique et de la durée de son mandat Subject 3.30.16 Ethique de l'information 3.30.25 Réseaux mondiaux et société de l'information, internet 8.40.01.06 Commissions, délégations interparlementaires | |

Informations techniques

| | |
|----------------------------------|--|
| Référence de la procédure | 2020/2683(RSO) |
| Type de procédure | RSO - Décisions d'organisation interne |
| Sous-type de procédure | Organisation du Parlement |
| Base juridique | Règlement du Parlement EP 213-p3 |
| État de la procédure | Procédure terminée |